



POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 06 Mars 2018

Nom du fichier : **ccn_chrs_cnpn_cr_180306A**

Total page(s) : **2**

Réf. : **BV/ODVD**

Objet : *compte rendu commission nationale paritaire de négociation CCN CHRS*

Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN CHRS du 15 février 2018

Représentaient la CFDT : Claudine Da Silva, Benjamin VITEL

Ordre du jour :

- 1- Approbation du relevé de décisions du 6 décembre 2017**
- 2- CPPNI – Commission Paritaire Permanente de Négociation et d’Interprétation**
- 3- Politique salariale 2018**
- 4- Questions diverses**

1- Approbation du relevé de décisions du 6 décembre 2017

Le relevé de décisions de la CNPN du 6 décembre 2017 est approuvé.

2- CPPNI

La CGT attaque directement sur la question des moyens (nombre des négociateurs, temps de préparation et temps de trajet, modalités de prises en charge des frais). Elle demande, au nom du paritarisme, une présidence tournante entre collège employeur et collège salarié. Elle demande aussi que les prises de décisions se fassent en fonction de la représentativité des organisations syndicales, salariées comme employeur. Elle indique avoir été signataire de la position commune de 2008.

La CFDT est ravie d’entendre une position claire de la CGT sur la représentativité, ce qui n’est pas toujours le cas en fonction des CCN dans lesquelles elle siège. La CFDT se réjouit aussi que les propositions CGT fassent référence aux propositions de NEXEM au niveau de la BASSMS... ainsi qu’aux propositions CFDT !

La CFDT ne peut qu’être en accord sur la question de la présidence et des modalités de prises de décisions. Elle souhaite aussi que soit précisée la procédure de saisine de la CPPNI en matière d’interprétation, ainsi que la nature des avis rendus. La CFDT souhaite qu’ils aient la même valeur qu’un avenant.

En ce qui concerne les moyens, la CFDT, si elle souhaite que ceux-ci soient revus (notamment concernant le statut des négociateurs), elle sait que cela ne peut être possible qu'avec la constitution d'un fonds d'aide au paritarisme, qui ne peut être mis en place que par accord étendu, c'est-à-dire au niveau de la BASSMS.

FO rejoint la CGT sur les moyens. Elle est contre (par principe) à toute référence à la représentativité.

NEXEM prend note des positions des OS (notamment présidence, décision et interprétation). Concernant les moyens, ils seront revus à l'aune de la constitution d'un fonds d'aide au paritarisme au niveau de la BASSMS.

La CGT indique qu'il ne faut pas faire d'impasse sur aucun sujet. La référence à un tel fonds n'est pas d'actualité. D'ailleurs, la proposition employeur ne prévoit pas le financement des CCN « infra ».

La CFDT ajoute qu'une solution simple serait déjà dans un premier temps de convoquer les négociateurs ½ journée supplémentaire afin de couvrir le temps de trajet et permettre la préparation des CNPN. Il n'y a pas nécessité dans ce cas de modifier la CCN. De plus, il serait simple d'inscrire que les négociateurs sont couverts par la législation sur les accidents de travail, ce qui sécuriserait le statut des « autorisations d'absences ».

3- Politique salariale 2018

La conférence salariale a été reportée. Nous n'avons donc pas le montant des enveloppes budgétaires destinées à la politique salariale 2018.

NEXEM botte en touche.

La CFDT rappelle le relevé de décision qui indiquait que nous devions traiter ce point aujourd'hui. La CFDT a fait des propositions en 2017. Celles-ci comprennent une trajectoire pluriannuelle de relèvement des salaires afin que l'ensemble des salariés bénéficient d'un indice supérieur au SMIC. Elles n'ont pas été étudiées. La CFDT veut des réponses de NEXEM. Elle souhaite que les partenaires sociaux se mettent d'accord sur des objectifs à atteindre afin de cadrer la négociation à venir.

NEXEM indique avoir étudié les propositions CFDT. Celles-ci dépassent les enveloppes budgétaires habituellement accordées. De plus, NEXEM ne mobilisera pas le CITS dans des mesures pérennes. NEXEM s'engage (encore une fois !) à faire des propositions à la prochaine CNPN du 11 avril. NEXEM est néanmoins d'accord sur l'objectif de travailler pour relever les salaires au-dessus du SMIC.

La CFDT a ce que des données précises concernant la démographie de la branche et la répartition des salariés par catégorie et indice soit transmises aux partenaires sociaux afin de pouvoir travailler nos propositions de façon réaliste.

Cette demande est acceptée.

4- Questions diverses

Pas de questions diverses.

Prochaine CNPN : le 11 avril 2018.

Les négociateurs.